



GRAND CONSEIL

Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil,

Nous avons l'honneur de convoquer le Grand Conseil, à teneur de l'article 119 de sa loi d'organisation, pour se constituer et nous vous invitons à cette manifestation qui débutera le

mardi 30 mai 2017, à 9 heures, au Temple du Bas, à Neuchâtel

où le Grand Conseil et le Conseil d'État assisteront à la cérémonie solennelle d'inauguration de la 50^e législature.

Ensuite, le Grand Conseil et le Conseil d'État se rendront en corps au Château de Neuchâtel, afin de participer à la session d'ouverture de la législature. Cette session se terminera en fin de matinée.

Le bureau provisoire de la première séance est composé comme il suit, en application de l'article 117 de la loi d'organisation:

<i>Président:</i>	M. Laurent Debrot	(député dès l'année 1995)
<i>Scrutateurs:</i>	M. Antoine de Montmollin	(1994)
	M. Quentin Di Meo	(1993)
	M. Antoine Barizzi	(1993)
	M. Baptiste Hunkeler	(1992)

Veuillez croire, Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du bureau provisoire:

<i>Le président,</i>	<i>La secrétaire générale,</i>
L. DEBROT	J. PUG

CÉRÉMONIE SOLENNELLE

9 h 00: Début de la cérémonie

Officiants: M. Christian Miaz, président du Conseil synodal
Don Pietro Guerini, vicaire épiscopal
M. Nassouh Toutoungi, curé de l'Église catholique chrétienne

Programme musical: Œuvres de Louis-Antoine Dornel (1685 – 1765)
Stéphanie Erös, violon baroque
Jan van Hoecke, flûte à bec
Thomas Goetschel, viole de gambe
Pierre-Laurent Haesler, clavecin et orgue

1. *Orgue*
2. Accueil et prière d'ouverture par Don Pietro Guerini
3. *Suite en trio No 1 – mouvements 1 et 2*
4. Lecture biblique et message par M. Nassouh Toutoungi
5. *Suite en trio No 1 – mouvements 3 et 4*
6. Lecture biblique et message par M. Christian Miaz
7. *Suite en trio No 1 – mouvements 5 et 6*
8. Prière pour les autorités par Don Pietro Guerini
9. Bénédiction par Don Pietro Guerini, entouré des deux autres officiants
10. *Orgue*

CORTÈGE

10 h 00: Formation du cortège aux abords du Temple du Bas

10 h 10: Départ du cortège

Ordre du cortège

1. Section de gendarmerie
2. Formation composée de membres de la Musique militaire du Locle et de la Musique d'harmonie des Armes-Réunies de La Chaux-de-Fonds
3. Bannière cantonale
4. Huissier du Conseil d'État
5. Conseil d'État
6. Grand Conseil

Itinéraire

Rue du Bassin, rue de la Treille, Place Pury, rue de la Promenade-Noire, rue du Pommier, rue du Château et rue de la Collégiale

A l'issue du cortège, parade de la fanfare et tir de canon par la "Batterie 14" – Batterie d'honneur officielle des autorités supérieures de la République et Canton de Neuchâtel – sur le parvis de la Collégiale.

SÉANCE DANS LA SALLE DU GRAND CONSEIL

Ordre du jour

A. Validation des élections et assermentation

1. Rapport de la commission de validation des élections [17.606](#)
2. Assermentation des députées, députés, députées suppléantes, députés suppléants au Grand Conseil et des membres du Conseil d'État

B. Élections et désignations

3. Élection de la présidente ou du président du Grand Conseil, d'une première vice-présidente ou d'un premier vice-président, d'une seconde vice-présidente ou d'un second vice-président, de deux membres du bureau, de quatre scrutatrices ou scrutateurs et de deux scrutatrices suppléantes ou scrutateurs suppléants
4. Désignation des commissions permanentes, à savoir:
 - a) commission législative
 - b) commission de gestion
 - c) commission des finances
 - d) commission des affaires extérieures
 - e) commission judiciaire
 - f) commission de rédaction
 - g) commission des pétitions et des grâces
5. Désignation des commissions thématiques suivantes:
 - a) commission Fiscalité
 - b) commission Infrastructures routières
 - c) commission Santé
 - d) commission Énergie
 - e) commission Prévoyance
 - f) commission École obligatoire

6. Désignation des commissions temporaires suivantes:

- a) commission Péréquation financière
- b) commission Pétitions transports
- c) commission Réforme des institutions
- d) commission Communautés religieuses
- e) commission Gestion des déchets urbains et Sites pollués
- f) commission Mobilité douce